

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur :

COMMUNE DE BIARS-SUR-CERE

32, Avenue de la République

46130 BIARS-SUR-CERE

RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

Relance LOT 04 pour Motif d'Intérêt Général

Procédure adaptée simple en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Date et heure limites de remise des offres : **vendredi 27 Novembre 2026 à 18h00**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur.....	3
Article 2 - Objet de la consultation.....	3
2-1- Objet du contrat.....	3
2-2- Procédure de passation	5
2-3- Forme du contrat.....	5
Article 3 - Dispositions générales.....	5
3-1- Décomposition du contrat	5
3-2- Durée du contrat - Délai d'exécution	5
3-3- Modalités de financement et de paiement.....	5
3-4- Forme juridique de l'attributaire	5
3-5- Délai de validité des propositions.....	6
3-6- Variantes et Prestations Supplémentaires Eventuelles.....	6
3-7- Autres dispositions	6
Article 4 - Dossier de consultation.....	6
4-1- Contenu du dossier de consultation.....	6
4-3- Modification de détail au dossier de consultation	7
4-4- Visite des lieux et consultation de documents sur site	7
Article 5 - Présentation des propositions.....	7
5-1- Documents à produire	7
5-2- Compléments à apporter au cahier des charges	8
5-3- Langue de rédaction des propositions	8
5-4- Unité monétaire	8
5-5- Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
5-6- Négociation	8
5-7- Signature de l'offre	9
Article 6 - Jugement des propositions	9
Article 7 - Renseignements complémentaires.....	10

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur :
COMMUNE DE BIARS-SUR-CERE
32 Avenue de la République
46130 BIARS-SUR-CERE

Représentée par son maire, Monsieur Didier POUCH

Téléphone : 05.65.39.74.33
Courriel : mairie@biars-sur-cere.fr

Maître d'œuvre :
JYM Architecture, mandataire du groupement
19 rue Faidherbe – 46400 SAINT-CERE
Tél. : 06.50.64.62.84
Courriel : contact@jym-architecture.fr

Bureau d'études :
CO TECH – 46130 BRETENOUX –Economie de la construction
CITE FLUIDES 19 – 19100 BRIVE – fluide, thermique

Pour une mission complète de base avec EXE partielles, VISA sur les lots 2 / 4 / 5 / 6 / 7 et mission complémentaire SSI.

Article 2 - Objet de la consultation – RELANCE DE CONSULTATION

2-1- Objet du contrat

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Rénovation énergétique d'une école maternelle.

Les prestations relèvent de la catégorie 2 au sens du Code du travail (Loi n° 93-1418 sur 31 décembre 1993).

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Objet principal :

45454000-4 : Travaux de restructuration de bâtiments

Lot 04

Objet principal :

45262650-2 : travaux de bardage

45421100-5 : Pose de portes et fenêtres et d'éléments accessoires

45421000-4 : travaux de menuiseries

2-2- Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée simple en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

2-3- Forme du contrat

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

Article 3 - Dispositions générales

3-1- Décomposition du contrat

3-1-1-Lots

Le marché est décomposé en 7 lots définis comme suit :

Lot n°1 : DESAMIANPAGE

Lot n°2 : GROS ŒUVRE / DEMOLITION

Lot n°3 : COUVETURE / ZINGUERIE

Lot n°4 : BARDAGES - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Lot n°5 : PLATRERIE / FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

Lot n°6 : CVC

Lot n°7 : ELECTRICITE

Seul le Lot 04 est relancé dans la présente consultation.

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots. Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent.

Les candidatures pour le lot n°4 peut comporter des sous-traitants ou co-traitant, mais un mandataire doit être désigné.

3-1-2- Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3-1-3- Phases

Le chantier se déroulant dans une école maternelle en activité, un phasage est prévu au marché qu'il conviendra de respecter.

Le planning est remis à jour au sein du dossier DCE.

-Travaux pendant les vacances scolaires à partir de l'Hiver 2027 jusqu'à fin d'Automne 2027.

-Travaux préalable pour le lot n°04 en amont de chaque vacances scolaires : mise en place des ossatures et isolants de façade. **Attention : travail uniquement les mercredis et les samedis.**

-Travaux en site « libre » sur la durée de l'été 2027.

Le planning doit être respecté par les entreprises. Une modification de celui-ci est difficilement entendable du fait de l'école qui reste en fonctionnement durant les travaux.

Un planning et des plans d'installations de chantier sont joints au présent marché.

3-2- Durée du contrat - Délai d'exécution

3-3-

Le délai d'exécution des prestations est fixé par le pouvoir adjudicateur dans les conditions ci-après.

Le délai d'exécution des prestations court à compter de l'ordre de service de démarrage et est fixé comme suit :

Pour tous les lots : **12 mois** (non compris période de préparation de 1 mois et non compris l'année de garantie de parfait achèvement)

3-4- Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Financement sur le budget de la collectivité.

3-5- Forme juridique de l'attributaire

La forme de groupement imposée par le pouvoir adjudicateur après attribution sera un groupement solidaire.

3-6- Délai de validité des propositions

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

3-7- Variantes et Prestations Supplémentaires Eventuelles

3-6-1-Variantes autorisées

Les variantes par rapport à l'objet du marché et à l'initiative des candidats sont autorisées.

- Les variantes proposées doivent être strictement équivalentes aux exigences du marché, tant en termes de performance, de fonctionnalités que de conformité réglementaire.
- Toute variante devra être justifiée et documentée, notamment par la fourniture de la documentation technique démontrant l'équivalence de la solution proposée.
- Cette justification devra également être intégrée au mémoire technique, afin de permettre d'évaluer la pertinence et la conformité de la variante par rapport aux besoins exprimés.

Si l'entreprise propose une variante, elle devra fournir 2 actes d'engagement, un pour l'offre de « BASE » et un pour l'offre « VARIANTE AUTORISE ».

3-6-2-Variantes exigées

Sans objet.

3-6-3-Prestations Supplémentaires Eventuelles

Sans objet.

3-8- Autres dispositions

Sans objet.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1- Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- 1 acte d'engagement
- le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- les CCTP des lots,
- les CDPGF,
- les plans,
- le planning prévisionnel,
- l'arrêté du permis de construire,
- le diagnostic amiante et plomb avant travaux,
- le Rapport Initial du Contrôleur Technique (RICT),
- le Plan Général de Coordination SPS (PGCSPS),
- le cahier des charges fonctionnel du Système de Sécurité Incendie,
- l'étude thermique,
- la méthodologie de traitement des factures envisagée,
- DC1, DC2,
- la déclaration sur l'honneur,
- l'attestation de visite OBLIGATOIRE.

4-2- Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article R2132-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique sur son profil acheteur accessible à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3- Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

4-4- Visite des lieux et consultation de documents sur site

La visite des lieux est obligatoire pour le lot 04.

La visite est requise pour toutes les entreprises souhaitant répondre à cette consultation. Celles-ci doivent prendre contact avec la Mairie pour définir un créneau de visite.

Afin d'organiser la visite du site, les entreprises prendront contact auprès de la mairie par mail ou téléphone
Exclusivement :

Commune de BIARS SUR CERE

32 place de la République Tél. : 05.65.39.74.33

Courrier : mairie@biars-sur-cere.fr

Article 5 - Présentation des propositions

Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration sur l'honneur justifiant n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique (DC1).
- Déclaration sur l'honneur justifiant être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, production de la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Indications des ressources humaines et techniques du candidat et références adéquates provenant de marchés publics exécutés antérieurement
- Chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles (DC2)
- Attestation d'assurance pour les risques professionnels
- Attestation d'assurance décennale
- Certificat de qualifications professionnelles ou équivalent :

Le candidat apportera la preuve de la capacité par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat (au moins 3 de moins de 5 ans). Ces éléments de preuve devront être liés et proportionnés à l'objet du marché.

Les entreprises nouvellement créées ou en cours de création pourront apporter la preuve de leur expérience, capacités professionnelles, techniques et financières par tout autre moyen et notamment par la présentation de titres ou de l'expérience professionnelle du ou de leurs responsables. Les actes effectués par les créateurs d'une société en cours de création seront pris en application de l'article L210-6 du code de commerce.

- Justificatif de l'inscription du candidat sur un registre professionnel

Contenu de l'offre

1)

- Acte d'engagement : cadres ci-joint à compléter intégralement sans modification

A NOTER : les entreprises devront répondre sur l'offre de base

- Cadre de décomposition du prix global et forfaitaire : cadre ci-joint à compléter intégralement sans modification

2) un **mémoire technique**, comprenant :

1. Pertinence de la méthodologie détaillée d'exécution vis-à-vis des prestations
2. Qualité et exhaustivité de la documentation et des fiches techniques des produits proposés
3. Adaptation des moyens humains et matériels dédiés tout au long de la prestation
4. Adaptation du planning de l'entreprise vis-à-vis des impératifs de délais et pertinence des durées d'intervention et du phasage
5. Pertinence de la démarche environnementale (gestion et valorisation des déchets, réduction de l'impact carbone, matériaux peu polluants, réemploi...)

Le mémoire technique sera formalisé par un formulaire à remplir. Celui-ci sera remis dans les pièces de la consultation.

- L'attestation de visite rendue obligatoire pour l'ensemble des lots

Ces éléments sont à fournir impérativement, ils constituent le mémoire technique ; ils serviront pour l'analyse du critère de la valeur technique de l'offre.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue à l'article R2193-1 alinéa 2 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L.241.1 du code des Assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L243-1-1 du même code.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

5-1- Compléments à apporter au cahier des charges

Sans objet.

5-2- Langue de rédaction des propositions

Les documents de la candidature et de l'offre doivent être rédigés en langue française.

5-3- Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-4- Conditions d'envoi ou de remise des plis

Remise des plis par voie électronique obligatoire :

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur impose la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique sur son profil acheteur accessible à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>

Les documents de l'offre qui seraient signés électroniquement doivent l'être à l'aide d'un certificat de signature électronique et les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

La signature est au format XAdES, CAdES, PAdES .

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

5-5- Négociation

Les conditions de négociation sont les suivantes :

Le pouvoir adjudicateur prévoit de négocier avec les candidats, sur tout ou partie des éléments de leur offre. Dans ce cas, il devra au préalable s'assurer de la validité de la candidature et notamment demander à ce stade

les pièces mentionnées à l'article 5 du présent document, qui sont à produire au stade de l'attribution du marché. En outre, la négociation ne pourra avoir lieu qu'avec les candidats qui auront remis une offre conforme, le pouvoir adjudicateur se laissant la possibilité de faire régulariser les offres irrégulières avant négociation. Toutefois, le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

5-6- Signature de l'offre

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires que l'acheteur accepte les offres sans signature manuscrite ou électronique.

Cette signature sera demandée ultérieurement au candidat retenu lors de l'attribution du contrat.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique au moyen des critères suivants :

Critères de sélection des candidatures :

1. Aptitude à exercer l'activité professionnelle
2. Capacités techniques et professionnelles
3. Capacités économiques et financières
4. Absence d'interdiction de soumissionner

Critères de jugement des offres :

1. Prix des prestations (pondération : 45%)
2. Valeur technique de l'offre au vu du contenu du mémoire technique (pondération : 55%)

Décomposition de la note attribuée

Critère valeur technique : noté sur 20

Le critère valeur technique sera décomposé en 5 sous-critères, correspondant à :

POUR LES LOTS:

1. **Pertinence de la méthodologie détaillée d'exécution vis-à-vis des prestations** = 6 points
2. **Qualité et exhaustivité de la documentation et des fiches techniques des produits proposés** = 4 points
3. **Adaptation des moyens humains et matériels dédiés tout au long de la prestation** = 3 points
4. **Adaptation du planning de l'entreprise vis-à-vis des impératifs de délais et pertinence des durées d'intervention et du phasage** = 4 points
5. **Pertinence de la démarche environnementale (gestion et valorisation des déchets, réduction de l'impact carbone, matériaux peu polluants, réemploi...)** = 3 points

L'absence de mémoire technique rendra l'offre irrégulière.

Critère Prix : note sur 20

Chaque candidat se verra attribuer une note calculée de la manière suivante :

Note du candidat = (prix le plus bas / prix du candidat) x coefficient de pondération retenu.

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir **au plus tard 8 jours** avant la date limite de remise des offres, une demande écrite par l'intermédiaire du profil acheteur : <https://www.marches-publics.info>

1) Renseignements administratifs

Commune de BIARS-SUR-CERE

32 Place de la République – 46130 BIARS-SUR-CERE

Courriel : mairie@biars-sur-cere.fr

Pour les renseignements techniques, les demandes devront **obligatoirement être rédigées sur le profil acheteur**.

2) Voies et délais de recours

Tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse cedex)

- référé précontractuel jusqu'à la signature du contrat conformément à l'article L551.1 et suivants du code de justice administrative.

- référé contractuel à compter de la signature du marché public et dans un délai de 31 jours suivants la publication de l'avis d'attribution conformément à l'article L551-13 et suivants du CJA.

- recours en contestation de la validité du marché public, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 "Tarn et Garonne" dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.